

Inscriptions à la MJC Le Sterenn

Rue Jacques Prévert - Trégunc
MJC - 02 98 50 95 93
ALSH - 02 98 50 41 53

Contact : corinne@mjctregunc.fr

www.mjctregunc.fr

Horaires d'accueil de la MJC

JUSQU'AU 21 JUILLET

Lundi FERMÉ
Mardi 14h-18h
Mercredi 9h-12h & 14h-18h
Jeudi 9h-12h & 14h-18h
Vendredi 9h-12h & 14h-18h
Samedi FERMÉ

DÈS LE 16 AOÛT

Lundi FERMÉ
Mardi 14h-18h
Mercredi 9h-12h & 14h-18h
Jeudi 9h-12h & 14h-18h
Vendredi 9h-12h & 14h-18h
Samedi FERMÉ

FERMETURE ADMINISTRATIVE MJC :

Du vendredi 21 juillet (exclu) au mardi 15 août (inclus)

Horaires d'accueil et départ à l'ALSH

7h-9h30 : Accueil des enfants
11h45-12h : Accueil / Départ des enfants
13h30-14h : Accueil / Départ des enfants
16h45-19h : Départ des enfants



INSCRIPTION

Vacances d'été

Du lundi 10 juillet

au

vendredi 28 juillet 2023

Accueil de loisirs Passerelle

INSCRIPTIONS DÈS LE SAM. 6 MAI



ENFANCE, JEUNESSE, VIE SOCIALE

3-12 ANS

RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

	MATIN	REPAS	APRÈS-MIDI
Lun. 10 juillet			
Mar. 11 juillet			
Mer. 12 juillet			
Jeu. 13 juillet			
Ven. 14 juillet	FÉRIÉ		
Lun. 17 juillet			
Mar. 18 juillet			
Mer. 19 juillet			
Jeu. 20 juillet			
Ven. 21 juillet			
Lun. 24 juillet			
Mar. 25 juillet			
Mer. 26 juillet			
Jeu. 27 juillet			
Ven. 28 juillet			

DATE DU JOUR D'INSCRIPTION : _____

PAR : _____

DÉBUT DES INSCRIPTIONS - SÉJOURS D'ÉTÉ :

Samedi 13 mai 2023



RÈGLEMENT

- ➔ Date limite d'inscription 3 jours ouvrés avant le jour J car nos effectifs sont limités.
- ➔ Les inscriptions pourront être refusées en cas d'effectifs complet
- ➔ Toute inscription est définitive et sera facturée.
- ➔ Si pour des raisons de santé vous annulez la réservation le jour-même, merci de nous prévenir avant 9h en téléphonant à la MJC au 02 98 50 95 93.
- ➔ En cas d'annulation pour raisons médicales, seul un certificat médical permet le remboursement de(s) la journée(s).
- ➔ **Règlement obligatoire à l'inscription**

TARIFICATION MODULEE

Des tarifs modulés en fonction des revenus de votre foyer (nous fournir votre avis d'imposition)

Revenus	Journée	Demie journée
Inférieurs à 16000€	4€	3€
Entre 16001 et 30000€	7€75	5€75
Entre 30001 et 43000€	13€	7€75
Plus de 43000€	14€	8€25

- Tarif repas : 3,70€
- 1€ de réduction par enfant dès 2 enfants d'une même famille inscrits à la journée



**SEULES LES INSCRIPTIONS ACCOMPAGNÉES
D'UN RÈGLEMENT SERONT DÉFINITIVES !**